

(¹)

(N^o 126).

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1848.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de loi qui ouvre au Département de l'Inté- rieur un crédit supplémentaire de 2,000,000 de francs.

(Voir les Nos 189 et 196 de la Chambre des Représentants, et le N^o 111 du Sénat.)

MESSIEURS,

La Commission que vous avez chargée de vous faire un rapport sur le Projet de Loi tendant à ouvrir au Département de l'Intérieur un crédit supplémentaire de 2,000,000 de francs, pour aider au maintien du travail, et particulièrement du travail industriel, et pour faciliter l'exportation de fabricats ou produits belges, et pour toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières, a compris toute l'utilité d'un semblable crédit dans les circonstances présentes, et s'associe avec empressement à toutes les mesures tendantes à améliorer la situation de l'industrie et du commerce, et à assurer du travail à la classe ouvrière.

Votre Commission, par mon organe, a l'honneur de vous proposer l'adoption de ce Projet de Loi.

Le Comte DE RENESSE-BREIDBACH.
Le Vicomte DESMANET DE BIESME.
Le Baron DE ROYER DE WOLDRE.
Le Comte D'ARSCHOT, Rapporteur.